



CLUB MULTI PATINAGE DE TOURS

1, Boulevard de-Lattre-de-Tassigny 37000 TOURS

tél. 02 47 64 40 04

Email : club-cmpt@orange.fr

Site : <http://cmptours.fr>

Vous adhérez à notre association , vous adhérez à nos contraintes !

Le CMPT propose et impose des règles de fonctionnement pour orienter et simplifier la réalisation de vos projets sportifs en « Patinage Artistique » ou en « Danse sur glace ».

En signant ce document, un condensé des nouvelles règles sportives du CMPT, vous vous engagez à respecter l'ensemble des articles inclus dans ce " Règlement sportif".

Nous vous engageons à lire le document de référence "Règlement sportif du CMPT" consultable sur le site du CMPT : <http://cmptours.fr>

✚ Les règles d'or des parents et/ou accompagnateurs

- ✓ **Ponctualité** : apprendre à l'enfant cette ponctualité en étant soi même ponctuel
- ✓ **Information** : prévenir en cas d'absence, Tél et adresse mail à jour pour être informé.
- ✓ **Responsabilité** de ses enfants en dehors de la période durant laquelle ils ne sont pas confié à un membre du CMPT.
- ✓ **Interdiction** :
 - a. Gradins et bord de piste ne sont accessibles qu'aux seuls patineurs et patineuses.
 - b. Accès aux vestiaires patineurs
 - **exceptionnellement tolérés aux femmes** pour aider les "très jeunes" à l'habillage.
 - **totallement interdits aux hommes** avec pour seule exception : un cas d'urgence.
 - c. Vestiaires entraîneurs **totallement interdit au public**, accès autorisé aux membres du bureau.
- ✓ **Accès au "snack"** est autorisé sous certaines contraintes :
 - a. Ne pas être bruyant, avoir une attitude conforme à l'esprit du club en respectant les autres personnes présentes.
 - b. Le snack n'est pas **une cour de récréation pour les très jeunes enfants** accompagnant les parents qui attendent la fin du cours de leur ainé.
 - c. Respecter le matériel, respecter la propreté du local, à votre départ remettre le mobilier dans sa position initiale.
- ✓ **Attitudes et rapports parents/entraîneurs.**
 - a. Il est demandé aux parents d'adhérer aux méthodes pédagogiques mises en place par les entraîneurs. (des rencontres spécifiques parents/entraîneurs sont prévues.)
 - b. **Aucune intervention** des parents ne sera tolérée pour "forcer" l'inscription à un passage de tests, de médailles ou de participation à une compétitions.

La décision en revenant aux seuls entraîneurs :
Ils sont les seuls aptes à évaluer le niveau de votre enfant.
 - c. Durant la séance d'entraînement tout parent dont la présence serait préjudiciable au bon déroulement du cours, par son attitude, ses remarques, ses critiques envers les entraîneurs se verra **prié de quitter l'enceinte** de la patinoire décision prise après une concertation entre entraîneurs et membres du bureau responsables.
 - d. **Cas conflictuels entre parents et entraîneurs** : vous aurez la possibilité de solliciter une entrevue avec l'entraîneur. Cette entrevue se fera en présence d'un des responsables des entraîneurs ou à défaut d'un membre du bureau, le but étant d'apporter une solution au conflit et non d'organiser un règlement de compte.

✚ Les règles d'or du patineur au CMPT

- ✓ **Pour patiner il faut remplir les obligations minimum suivantes :**
 - a. "Prendre" **une licence** auprès de la FFSG (le CMPT s'en charge à votre inscription), présenter un **certificat médical** de moins de 3 mois, être à **jour de ses cotisations**.



CLUB MULTI PATINAGE DE TOURS

1, Boulevard de-Lattre-de-Tassigny 37000 TOURS

tél. 02 47 64 40 04

Email : club-cmpt@orange.fr

Site : <http://cmptours.fr>

- b. Avoir une **tenue adaptée** à la pratique du patinage et être équipé des accessoires indispensables que sont **les protège-lames** pour le déplacement hors de la glace !

✓ **Se montrer respectueux (que vous soyez en groupes Loisirs ou compétiteurs) :**

- a. **De l'éthique sportive** développée au CMPT .

Se reporter au document de référence "**Règlement sportif du CMPT**" consultable sur le site du CMPT <http://cmptours.fr>

- b. **Envers tous**, partenaires d'entraînement, entraîneurs, juges de compétition, et aussi tous ceux et celles qui par leur travail d'organisation, de maintenance et d'entretien de la glace vous permettent de pratiquer votre sport.

- c. **Le respect c'est aussi la ponctualité** : être à l'heure aux entraînements, justifier son retard, ou mieux encore prévenir de son retard.

- d. **Envers les décisions de vos entraîneurs.**

Dans le cadre d'un comportement incorrect (sorties intempestives de la glace, impolitesses....) ces derniers ont le pouvoir de vous accorder ou de vous refuser l'accès à la glace.

✓ **Respect pour le matériel , le vôtre , mais aussi celui mis à votre disposition par le club**

- a. Savoir que l'on est seul(e) responsable de ses affaires.

- b. Respecter les locaux, les vestiaires et le snack, (bruit, propreté des lieux et rangement)

✓ **Concernant les "compétiteurs" quelques règles supplémentaires sont imposées.**

- a. Assiduité aux entraînements et travail régulier.

- b. Obligation de participer aux activités sur glace et hors glace

- c. Les HA doivent respecter les horaires des cours fixés.

- d. Participation aux stages pendant les petites vacances et grandes vacances.

- e. Porter la tenue du club pendant les compétitions

- f. Faire le choix des tuniques et musiques en concertation avec les parents et entraîneurs

- g. Un bilan écrit sera proposé et présenté par les entraîneurs en fin de trimestre et en fin de saison.

✓ **Sanctions se référer et lire l'article 13 du "règlement sportif"**

Se reporter au document de référence "**Règlement sportif du CMPT**" consultable sur le site du CMPT <http://cmptours.fr>.

Le non respect, notamment par les HA et EG, du présent règlement ainsi que les engagements qu'ils prennent en signant ce document (comportement, motivation, esprit d'équipe....) pourront conditionner la réinscription de ces derniers dans le club pour la saison suivante.

Je soussigné(e) : _____

Responsable de l'enfant : _____

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement.

Tours, le

Signature
représentant légal _____

Signature
adhérent mineur _____

Signatures
entraîneurs _____

Cachet & Signature
vice-président PA _____